

Séance du 12 Mars 1950

Deces de M. Leroux

M. le Maire rend hommage à la mémoire de M. Leroux, Conseiller Municipal, ancien Maire, décidé le 27 février dernier et demande à l'assemblée d'adopter les sentiments de profond regret du Conseil Municipal. Il est accordé une minute de silence à la mémoire de M. Leroux.

Election d'un 3° adjoint

M. le Maire demande le remplacement de M. Cogniat, 3° adjoint. M. Lambertie fait connaître que sa position n'a pas changé et il considère que si ce poste de 3° adjoint est absolument nécessaire pour le fonctionnement des services municipaux et surtout que les attributions des adjoints sont bien déterminées.

M. Guaydier est d'avis que si ce 3° adjoint est utile, il faut lui donner, mais alors il est surpris qu'il ne reçoive pas une indemnité de fonctions comme les deux autres adjoints.

M. Chaffiot, posant sa candidature, il est procédé au vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

M. Chaffiot = 16 voix - Mme Lemoine : 1 voix. Bulletins blancs : 5.

M. Chaffiot est élu 3° adjoint en remplacement de M. Cogniat.

Renouvellement des commissions

M. le Maire est d'avis qu'il est nécessaire de reformer les commissions organisées par les circonstances et il pense que les rapporteurs de toutes commissions doivent faire partie de la commission des finances. Il propose la liste suivante qui est acceptée à l'unanimité :

Finances

M. M. Lambertie, Guillemard, Davory, Lauriat, Andlauer, Galland, Degoux, Blot, Chaffiot, Rapporteur - M. Lambertie

Chemins et travaux

M. M. Guillemard, Davory, Andlauer, Barbier, Degoux, Vincent, Raant, Lemoine, Rapporteur - M. Degoux

Marché

M. M. Guillemard, Galland, Feisy, Chasseray, Lemoine, Rapporteur - M. Galland

Bureau de Bienfaisance

Mme Lemoine - M. Chaffiot

Fêtes

M. M. Andlauer, Degoux, Blot, Mme Lemoine, Chaffiot, Vincent, Raant, Rapporteur - M. Degoux

Cause

M. M. Lambertie, Guillemard, Andlauer, Barbier, Blot, Rapporteur : M. Lambertie

Sports

M. M. Lambertie, Lauriat, Chaffiot, Maurey, Chasseray, Rapporteur : M. Chaffiot

Comité de la Cause des Ecoles

M. M. Guillemard, Degoux, Blot, Mme Lemoine, Feisy, Vincent, Rapporteur : M. Degoux

Horticulture

M. le Dr Lauriat, Mme Lemoine, M. M. Chaffiot, Feisy, Rapporteur : M. le Dr Lauriat

Constructions scolaires

M. M. Davory, Degoux, Blot, Chaffiot, Vincent, Chasseray, Rapporteur : M. Davory

Délégué à la Crèche

Mme Lemoine

Conseil de discipline

M. M. Lambertie, Andlauer

Envoyé le 17 3 1950

Reçu le 17 3 1950

sauteurs pompiers
Commission administrative
de l'hôpital

13 Mars 1950

16 Mars 1950

Commission des écoles privées

Compte sur reclassement
du personnel communal

13 Mars 1950

17 Mars 1950

Prime unique et excep-
tionnelle

13 Mars 1950

Capital décès

17 Mars 1950

Budget 1949. dépas-
sements de crédit

M. M. Guillemard, Davary, Galland. Rapporteur: M. Davary.
Il est procédé au vote à bulletins secrets pour l'élection d'un membre de la commission administrative de l'hôpital, en remplacement de M. Lerauc, délégué du conseil municipal, décidé.

M. Guaydier qui est candidat obtient: 16 voix. Bulletin Blanc = 1
M. Guaydier est donc élu pour remplacer M. Lerauc, à la commission administrative de l'hôpital.

M. Lamberte remplacera M. Cognat, décidé; M. Guaydier, délégué de la commission d'assistance remplacera M. Lerauc, décidé, et M. Forest remplacera M. Guaydier comme délégué du conseil municipal. M. le Maire donne la parole à M. Lamberte, rapporteur de la commission des finances.

M. le rapporteur donne lecture d'une circulaire préfectorale du 22.2.50 sur le versement d'un acompte sur reclassement au personnel communal titulaire et auxiliaire. Les crédits nécessaires ayant été prévus au budget de 1950, le conseil décide le versement de cet acompte au personnel rémunéré par un traitement ou salaire annuel supérieur à 144.500 frs, correspondant à l'indice 100 et effectuant un service d'au moins 45 heures par semaine, suivant les conditions de la circulaire précitée.

Le conseil décide d'allouer au personnel communal, sur les crédits de 1949, la prime unique et exceptionnelle, de 3.000 frs, et la majoration des prestations familiales y afférentes, suivant les prescriptions de la circulaire préfectorale du 8.2.50.

Le conseil examine la question du capital décès du personnel communal pour complément d'information.

Le conseil décide les virements de crédits suivants, pour permettre le règlement des dépenses de 1949, avant le 31 Mars.

ch 1/1 - traitement du secrétaire	4.820
2/13 - fonds national de compensation	186
2.1 - frais de bureau de la Maire	913
5.7 - contingent service départemental incendie	772
5.9 - Matériel incendie	39.321
5/12 - réparation de bouches d'incendie	14.417
7/4 - allocations familiales	7.050
8/5 - assurance matériel automobile	296
12/14, consommation eau bornes fontaines	33.279
13/27 - chauffage des Ecoles	221.945
17/10 - Matériel crèche	6.246
17/12 - chauffage de la crèche	21.316
17/54 - Inhumation des indigents	2.088
19/11 - assurance responsabilité vicie	4.642
et add. Indemnité allocations syndicales 1948	706
Total	360.947

20 Mars 1950

27 Mars 1950

Séance du 12 Mars 1950

à prendre pour 70.000 frs, au crédit pour chauffage des bâtiments communaux.
Art. 290. 94 sur la plus value des taxes de transaction 1949.

M. le rapporteur donne lecture d'une lettre de M. Couchaud, directeur de la location syndicale autorisée Mondetaur - campagne en date du 11.3.50, dans laquelle il demande si la subvention votée par le conseil municipal pour l'éclairage des lotissements comprendra l'entretien et le remplacement des lampes.

Le conseil vote une subvention de 10 frs par lampe et par fourneau des 15/10 au 15/4 - pour l'éclairage et l'entretien des appareils.

En l'augmentation des tarifs de fourniture de courant, le conseil décide que l'indemnité par nuit d'éclairage sera de 15 frs au lieu de 10 depuis le 15/10/49 -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Croiser Louis, en date du 2/3/50, demandant en location un terrain de 700 m² environ, situé face du cimetière. Le conseil est d'accord pour faire une location moyennant une redevance annuelle de 700 francs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du comité des grèves de la commune d'Orsay, portant plusieurs revendications, savoir :

Mise à la disposition des grévistes, d'un local de permanence.
Cette question est de la compétence de M. le Maire, qui y pourvoira.

Repas gratuits aux grévistes.

Lait gratuit aux enfants de moins de 5 ans.

Indemnité de 100^{frs} par jour et par gréviste, et secours supplémentaires suivant la situation de famille.

Le conseil renvoie ces 3 demandes à la commission des secours par 14 voix contre 3, qui sont contre les secours.

M. le Maire indique d'ailleurs qu'aucun crédit n'est prévu au budget pour ces secours.

Cantine gratuite aux enfants des grévistes - cette question est étudiée par le Comité de la Cause des écoles, suivant possibilités financières.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Union des Français en date du 8 Mars, posant plusieurs questions, savoir :

Bande atomique = Le conseil est d'avis que cette question est du cadre de l'assemblée municipale.

Cours Complémentaire = La loi rend l'instruction publique obligatoire, mais pas la fréquentation des écoles publiques. Le conseil étudie cette question avec la plus grande humanité et avec le souci de l'équité générale.

Un crédit est d'ailleurs prévu pour les fournitures scolaires nécessaires des cours complémentaires et la subvention intéressée est fournie et non les écoles libres, elle s'applique aux enfants des écoles publiques, alors que les enfants des cours complémentaires ont, en ce qui

Eclairage des lotissements

13.3 50
17.3 50

Eclairage par particuliers

13 Mars 50

17 Avril 50

terrain en face du cimetière

lettre comité de grève

lettre U. F. F

dépense est à g.

Eclairage des rues

Le conseil a réalisé un éclairage de fortune, il déplore que les municipalités antérieures n'aient pas organisé un éclairage plus rationnel, la commune étant d'ailleurs liée par contrat à la Sté du gaz. Il est évident que cet éclairage est médiocre, qu'il ne donne pas satisfaction, mais le conseil n'a pas la prétention de réaliser d'un seul coup toutes les améliorations qui seraient nécessaires au bien être des habitants, il procède progressivement, la question est à l'étude et sera examinée à son tour.

La construction d'une salle des fêtes et de nouvelles écoles entre également dans les préoccupations de la municipalité.

Visites médicales scolaires - Le contrôle médical scolaire est organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, qui désigne le médecin Inspecteur. Le conseil a déjà protesté contre l'insuffisance de ce service et la commune ne peut se substituer à l'État. Le Docteur Laureat et M. le Maire remercient le médecin inspecteur pour améliorer le service. À l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Guillemard
Barre
Davoy
L. Dault
St Vincent
Lemoine
Riquart
Perron
Lambert

Du 17 Mars 1950

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay pour le Mardi 21 Mars 1950 à 21^h à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Barre

Séance du 21 Mars 1950

Le vingt et un mars mil neuf cent cinquante à vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sans la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents M. M. Barre, Maire; Guillemard, adjoint, Lambertie, Davoy, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, Faisy, Guayfodier, Maurey, Vincent, Chasseray, Lemoine.

Absents excusés: M. M. Organy, Lauriat, Chaffiot, Riand.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Maurey, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Départements de crédits

M. le Maire donne lecture d'une note de M. le préfet, en date du 20 Mars indiquant que les départements de crédits ne peuvent être réglés sur le versement de la taxe des transactions en 1949.

Le conseil décide les virements de crédits suivants :

Montant des départements	
Virements de crédits =	
Chauffage des bâtiments communaux	11.000
Retraites sur la caisse des retraités	100.000
Personnel voirie urbaine	200.000

Le conseil décide que les employés communaux non logés bénéficient de la majoration de la prime de transport à partir du 1^{er} Janvier 1950, en vertu du décret du 3 février 1950.

Le conseil, après en avoir délibéré et suivant avis de la commission des finances, décide que la commune prendra en charge le montant des repas gratuitement par la cantine scolaire aux enfants des grévistes fréquentant les écoles publiques ou privées de la commune. Cette mesure sera continuée deux semaines après la reprise du travail. Le montant de la dépense sera liquidé et remboursé à la Caisse des Ecoles par un crédit à inscrire au budget supplémentaire de 1950.

2^o L'ouverture d'un crédit de 50.000 frs destiné au remboursement de la mention au Bureau de Bienfaisance, en vue de l'attribution de secours matériels aux familles françaises des grévistes, dans une situation de détresse. Cette dépense sera imputée sur le crédit inutilisé du budget de 1949 travaux au terrain de jeux d'un montant total de 200.000 frs.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire présente à l'assemblée un dossier soumis par M. le préfet le 17 Mars 1950, pour extension de la zone des transports parisiens à l'ensemble du département de Seine et Oise et notamment de la commune de...

Le conseil donne avis favorable à la réalisation du programme en usage.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 17 Mars de M. le Préfet par laquelle il ne peut approuver la décision du conseil accablant les veuves magères complémentaires aux veuves des sapeurs pompiers victimes de...

Le conseil, après en avoir délibéré, décide le maintien de la décision accordant une rente magère complémentaire et demande à M. le Préfet de vouloir reconsidérer la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

[Signatures]

Prime de transport

Perçus le 22. 3 1950

Reçu le 24. 3 1950

Demandes des grévistes

Extension de la Région des transports Parisiens

Pensions magères aux veuves des sapeurs pompiers

Le 27 Mars 1950, convocation du conseil municipal pour le trente mars 1950 à 21 h à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
[Signature]

Réunion du 30 Mars 1950

Le trente mars mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre Maire.

Étaient présents - M. M. Barre, Maire, Degaux, Guillemard, Chaffiot, adjoints, Lambert, Davory, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine Fois, Guaydié, Maury, Vincent, Chasseraf, Riant, Lemarie,
Excuse: R. Laurant.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Zivès, préfet de Seine et Oise, admis à faire valoir ses droits à la retraite, dans laquelle, il témoigne sa sympathie aux élus municipaux et présente son successeur, M. Roger Géniebrier.

M. le Maire demande au conseil de désigner une commission administrative pour l'établissement des listes électorales pour l'élection des conseils d'administration des caisses primaires de sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales. Sont désignés à l'unanimité M. Davory, docteur employeur, M. M. Chaffiot et Dutant et deux travailleurs salariés, M. Degaux, électeur travailleur indépendant.

M. le Maire informe le conseil que le Service incendie a besoin du matériel suivant :

200 m tuyau toile en 30 m/m	dont deux de	146.000
20 m tuyau caoutchouc		13.000
		<u>159.000</u>

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec les établissements Seli, et sollicite du département et de l'Etat, une subvention, la plus large possible étant donné qu'aucune subvention ni don particuliers ne peuvent être réclamés pour faire face à cette dépense.

Le crédit complémentaire sera inscrit au budget supplémentaire de 1950.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Lieutenant Moremullier, sollicitant une subvention pour la réunion de l'Amicale des sapeurs pompiers du canton de Palaiseau, qui aura lieu à Orsay, le 28 avril. Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

M. le Maire rend compte des démarches entreprises pour la réalisation du projet de construction d'un bassin de natation à Orsay. Une entrevue a eu lieu le 27 Mars entre M. le Maire, M. Degaux, M. l'Ingénieur municipal, et

Lettre de M. Zivès

Sécurité sociale - élections

Service incendie - achat de matériel

1^{er} avril 1950
25 oct 1950

Demande de subvention

Bassin de Natation

Séance du 21 Mars 1950

M. Le Maire, Inspecteur Général des Sports, M. Jacquemin, architecte
équipement sportif, M. Magnot, Inspecteur départemental de la Jeunesse
des Sports.

Il y a lieu de rappeler que deux terrains étaient envisagés. Des
effectués par les Ponts et Chaussées ont révélé que celui à côté de la propriété
de Mme Lemaire était impropre, alors que le second terrain contigu au terrain
M. Chabrat, convient pour recevoir la construction des édifices proposés.

M. Jacquemin sur les indications de M. le Maire a établi un plan
d'un bassin de compétition de 25 m x 15, un petit bassin de 15 m x 10
et pour les tout petits qui ont besoin de vaincre la peur de l'eau,
bassin, dit grenouillère, de 10 ou 15 m de long et 3 m de large avec
30 cm d'eau et dans lequel il sera possible, vu la faible contenance,
renouveler l'eau tous les jours. En outre, il est nécessaire de construire un
bassin de douches fonctionnant toute l'année, un autre pour des
un logement de gardien, un plateau d'évolution, car il n'est pas
deux de penser que cet établissement sera très fréquenté.

Mais le terrain de M. Chabrat contient un tennis et une soukka
formée à Orsay (M. le Maire n'a rien d'officiel), qui aurait l'intention
de construire un second tennis dans le terrain envisagé pour le bassin de natation.
Il est manifeste que le terrain qui resterait alors disponible et qui appartient
M. Justaume, serait insuffisant. Ce dernier est d'accord pour vendre son
terrain à la Ville d'Orsay, mais il prétend que M. Chabrat aurait dû faire
une option signée de lui pour la partie où le second tennis devrait
être édifié. On peut se demander si, en 1950, il peut être fait état d'une
option datant de 1935, il serait utile de connaître les délais impartis dans cette
direction.

M. le Maire a téléphoné à M. Chabrat qui dit avoir fondé son terrain
nouvelle société "Tennis Club d'Orsay" qui est susceptible d'instaurer
second tennis et qu'il fallait voir M. Caufolle, président de ce club.
celui-ci dit qu'il est président pour jouer au tennis, mais pas pour
prendre des responsabilités de cet ordre et s'opposer à la Ville d'Orsay.

M. le Maire propose de réunir M. M. Chabrat, Justaume et Caufolle
mettre la question au point.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à se renseigner
la validité de l'option consentie en 1935 à M. Chabrat et de faire connaître
l'avis à ce dernier que la commune envisage la construction d'un établissement
de natation sur le terrain qui aurait fait l'objet de l'option et que
il est bien décidé à aller jusqu'à l'expropriation pour obtenir la jouissance
la propriété de ce terrain.

2^e à voir M. Justaume pour lui demander de consentir à la Ville
d'Orsay, une option d'une année pour la partie de terrain dont il
de disposer.

Il faudrait également demander à la Sté. Lefranc, si elle est

fournit l'eau à la sortie de l'emulseur et à quel prix.

Les décisions sont prises à l'unanimité.

M. le Maire précise que toutes les études ont été faites gratuitement par l'Equipement Sportif, le choix du terrain s'appuie sur la décision des Ingénieurs spécialement qualifiés, toutes garanties sont donc données et au cas où la commune déciderait de poursuivre son projet, d'autres sondages seront effectués en différents endroits au cours de la construction.

M. Guillemard se fait l'interprète des riverains de la rue de Bellevue au Guichet, pour demander le numérotage de cette voie.

M. Lamberte signale que des gaspillages des deniers publics se produisent à l'issue de relai de pompage des eaux, où des constructions ont été détruites pour être remplacées par d'autres, notamment un portait, ces frais seront payés en définitive par les contribuables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h 30.

~~Guillot~~ ~~Aud~~ ~~Guillot~~ ~~Gregory~~ ~~Ball~~
~~Barre~~ ~~Lamberte~~ ~~Barre~~
~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~
~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~

du 24 avril 1950

Convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi 28 avril 1950 à la Mairie à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Barre

Séance du 28 Avril 1950

Le vingt huit avril mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Issay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire

Étaient présents: M. M. Barre, Maire, Degoux, Guillemard, adjoints Lamberte, Larnat, Audlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemarne Foisif, Guayden, Maurey, Chastelay, Lemaire. Excusés: M. M. Chaffert, Davouy, Vincent, Riand.

M. Maurey donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Lamberte, rapporteur de la commission des finances.

Suivant l'avis de la commission des finances et compte tenu des bilans des sociétés locales pour l'exercice 1949. Le conseil vote les subventions suivantes:

Numérotage de la Rue de Bellevue
Relai de pompage

Subventions aux Sociétés locales

Séance du 28 Avril 1950

Sté de Secours Mutuels (vu la faiblesse des cotisations des membres adhérents)

Sté d'Horticulture

Sanfare Sté Cecile

Hot. Club de la Vallée de Chevreuse

Amicale des pêcheurs

Amicale Lyonnaise d'Orsay

Club Athlétique d'Orsay

M. le Maire a été saisi après la réunion de la commission, d'une lettre de l'A.S.O., sollicitant une subvention pour le Festival de Musique de cette demande est renvoyée à la commission des finances, ainsi qu'une demande de l'association des aveugles de Guerre.

Le Conseil vote une subvention de 1.000⁰⁰ pour 1950 à l'association des aveugles de Guerre.

Le Conseil vote également une subvention de 6.000⁰⁰ frs à l'amicale des pompiers d'Orsay, pour l'indemniser en partie des frais importants occasionnés par la réception de l'amicale des sapeurs pompiers du canton de...

Le Conseil vote les nouveaux taux du supplément familial de traitement applicable au personnel communal, à compter du 1^{er} janvier 1950, suivant la loi préfectorale du 12-4-1950 :

3.50% pour deux enfants à charge.

10.50% pour trois enfants à charge.

Majoration de 7% par enfant à charge en sus du troisième.

Les crédits prévus aux budgets, aux différents articles pour le personnel communal, étant suffisants.

Le conseil vote les nouveaux taux des indemnités représentatives du personnel enseignant, à partir du 1^{er} janvier 1950, suivant ce qui est établi par le Conseil départemental de l'enseignement primaire :

1^{re} Catégorie : Instituteurs ou institutrices célibataires, ou veufs sans enfants, divorcés sans enfants :

a) avec effet du 1-1-50

12.600

b) d' du 1-7-50

14.700

2^{de} Catégorie : Instituteurs mariés avec ou sans enfants - veufs avec enfants, institutrices mariées avec enfants, institutrices divorcées avec ou plusieurs enfants à leur charge, 1/4 en plus, soit :

a) avec effet du 1-1-50

15.750

b) avec effet du 1-7-50

18.375

Cas spéciaux, majoration de 1/5^{de} de l'indemnité de base : directrices d'écoles élémentaires et maternelles - Instituteurs ou institutrices chargés de cours complémentaires ou de classe d'application :

1^{re} Catégorie : a) avec effet du 1/1/50

15.120

b) d' du 1-7-50

17.640

2 Mai 1950
9 Mai 1950

3 Mai 1950
5 Mai 1950

3 Mai 1950
9 Mai 1950

Supplément familial de traitement

Personnel enseignant - Indemnités de logement

2^e catégorie = a) avec effet du 1.1.50
b) d =

18.270

21.315

Indemnités de logement de
Meses Dupont et Girard

M. le Maire rend compte d'un différent survenu au sujet de l'indemnité de logement attribuée à Mme Dupont, institutrice. Depuis le 1^{er} octobre 1949, celle-ci n'effectue qu'un demi-service à l'École des filles, tant affectée pour l'autre moitié du temps, au secrétariat de M. l'inspecteur Financier de Rambouillet, en résidence à Versoy. Mme Dupont est remplacée dans son demi-service à l'école par Mme Girard, professeur au cours complémentaire de Palaiseau. Celle-ci lui paie une demi-indemnité de logement. Mme Dupont demande à continuer de bénéficier de son indemnité entière.

Le conseil, après en avoir délibéré et suivant l'avis de la commission des finances, considérant que les Instituteurs doivent enseigner et que l'on ne saurait les distraire de l'enseignement pour des travaux administratifs.

qu'il n'appartient pas à la commune de payer une partie de l'indemnité de logement du personnel affecté au service d'un Inspecteur Financier qui n'est pas du ressort de l'Académie de Versailles,

que l'enseignement dans une même classe par deux institutrices ne peut qu'être préjudiciable aux enfants.

Décide de ne verser qu'une seule indemnité pour le poste occupé par moitié par deux institutrices, laissant à l'Académie le soin de demander à l'Etat les crédits nécessaires pour indemniser l'Institutrice supplémentaire.

Capital décès du personnel
communal

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 22.4.50, faisant connaître qu'il continue d'approuver les délibérations décidant l'attribution d'un capital décès, aux enfants droits des agents communaux et contractant une assurance auprès de la caisse des dépôts et consignations ou d'une compagnie privée.

M. le rapporteur est d'avis que le statut du personnel communal en cours d'étude, pourrait comprendre le bénéfice du capital décès et que dans ces conditions, en attendant que ce statut soit définitivement voté, la commune ne doit au personnel que les garanties équivalentes à celles pratiquées par la Sécurité Sociale, soit 3 mois de salaires.

La commission des finances a émis un avis favorable à la souscription d'un contrat tendant à garantir le paiement du capital décès calculé sur une année de traitement.

M. le Maire met aux voix cette dernière proposition qui est adoptée par 13 voix contre 2.

M. le Maire met ensuite aux voix le choix de l'organisme auprès duquel il y aura lieu de contracter une assurance, 8 voix contre 4 et 3 abstentions sont pour la Caisse des dépôts et consignations, mais le conseil est d'avis que M. le Maire doit demander des conditions définitives.

Affaire St-Lyonnaise des
Eaux

M. le Maire fait connaître que la commission des eaux s'est réunie pour examiner 1^{er} la proposition d'avenant de la St-Lyonnaise pour régulariser la question du partage du prix de l'eau. 2^e une demande d'autorisation de poser une canalisation partant de l'issue de la Rue de Chevresse et allant vers Bures-sur-Yvette.

Séance du 28 Avril 1950

En effet, le conseil de préfecture a jugé que le prix de l'eau devait être payé par la commune, mais d'un autre côté, il a fait droit à la demande reconventionnelle de la Sté Sifonnaise pour déficit d'exploitation jusqu'au 31 dec 1945.

Le conseil estime que si la partie de 1.17 revenant à la commune est dans le prix servant de base pour l'application des coefficients, le prix en résulte, ne doit pas rentrer dans la Caisse de la Société.

Quant au deuxième point, la Société Sifonnaise estime qu'elle a la responsabilité de l'alimentation en eau des communes de Bures et de Gif. qui sont en question constante, mais aux termes de la Convention de 1931, elle est autorisée à utiliser le surplus des eaux nécessaires à l'alimentation locale et à vendre hors des limites, mais n'est pas tenue de le faire. ce qui peut être un grand inconvénient pour la commune d'Orsay.

Le conseil est d'avis de demander des explications complémentaires à la Société en ce qui concerne l'application des coefficients de majoration, sur les prix de 1931.

2° que la date du 1 Janvier 1945, soit substituée à celle du 1 octobre 1944, point de départ de l'avenant, puisque le conseil de Préfecture a réglé la question jusqu'au 31 décembre 1945.

3° de modifier la convention de 1931, en ce sens que la Société Sifonnaise s'engage à céder l'eau en excédent hors des limites.

Le conseil est d'accord pour donner à la Sté Sifonnaise l'autorisation de faire les travaux nécessaires pour l'alimentation en eau des propriétés N° 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, rue de Bellevue au Guichet, les frais étant à la charge des propriétés.

M. le Maire rappelle qu'à la réunion du 31 Janvier 1950, le conseil avait admis le principe de la construction d'un bassin de natation et qu'il avait confié l'étude du projet aux services de l'Équipement.

Deux emplacements étaient envisagés, 1° à l'Est de la propriété Lemoine, à proximité du Marché couvert, avenue du Parc de la Facaterie, 2° à l'Ouest du lac, dans un terrain appartenant à M. Jusseau, descendant de l'ancien lotissement du Parc de la Facaterie.

Les sondages effectués par les services des Ponts et Chaussées ont montré que ce dernier terrain convenait à la construction projetée d'un bassin de natation, avec bâtiment pour douches, vestiaire, logement de gardien.

Présente, M. Lussoume a déclaré qu'il avait consenti en 1935 un terrain à M. Chabrat, pour une partie des terrains sur laquelle celui-ci avait l'intention de construire des tennis.

Le conseil, dans sa séance du 30 Mars a autorisé M. le Maire à se renseigner sur la validité de l'option et de faire connaître à M. Chabrat que la commune envisageait la construction d'un bassin de natation sur le terrain qui fait l'objet de cette option et qu'elle était bien décidée à aller jusqu'à l'acquisition pour obtenir la jouissance et la propriété de ce terrain.

M. Chabrat a fait connaître par lettre du 7 Avril, qu'il consentait à la commune d'acquiescer à la construction d'un bassin de natation sur le terrain qui fait l'objet de cette option.

Canalisation Chemin de Bellevue

Bassin de Natation

donner son option sur les terrains de M. Justaume, sous réserve que la commune se rendra acquiescent également d'un tennis déjà construit, sur un terrain voisin et des installations, moyennant le prix de 1.863.042 frs, installations que 'il se réserve d'ailleurs de transporter dans un autre emplacement.

Le conseil estime que les propositions de M. Chabrat sont inacceptables et que le bassin de natation est de beaucoup supérieure en intérêt, pour les habitants d'Orsay, à l'aménagement de tennis, dans un but d'ailleurs lucratif.

qu'il y a tout lieu de contester la validité de l'option dont il n'a pas été possible d'obtenir la production et qui porterait sur une longueur de 35 mètres en bordure de l'Yvette, après le tennis de M. Chabrat, c'est à dire la partie soumise à la zone de non edificandi, représentant une surface de 1.200 m² environ.

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide à l'unanimité de demander l'expropriation pour cause d'utilité publique de cette partie de terrain appartenant à M. Justaume et sur laquelle M. Chabrat aurait une option.

2° du terrain appartenant à M. Chabrat sur lequel est construit un tennis et que le conseil considère comme nécessaire à la réalisation du projet, d'une superficie de 1.353 mètres, terrain pour lequel M. Chabrat fait la proposition dont il est question ci-dessus.

3° Le conseil traitera amicalement avec M. Justaume qui a consenti une option à la commune pour le surplus du terrain dont il est libre de disposer d'une superficie de 4.335 mètres et pour laquelle le conseil sollicite également la déclaration d'utilité publique.

La dépense d'expropriation, d'achat de terrains et des constructions sera financée par voie d'emprunt et de subventions éventuelles, pour lesquels la commune déposera ultérieurement les dossiers nécessaires.

Sapeurs pompiers

A la demande de M.M. Degoux et Blot, qui se trouvaient sur les lieux de l'incendie du 2 avril, 58 rue de Paris, le conseil adresse ses félicitations à la Cie des sapeurs pompiers pour la rapidité de l'organisation des secours et la bonne conduite des opérations qui ont permis d'éviter l'extension du sinistre aux maisons voisines.

Préfet de Seine et Oise

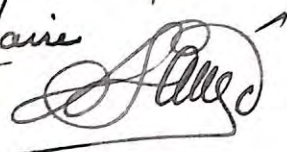
M. le Maire donne lecture de la lettre de présentation du nouveau Préfet de Seine et Oise, M. Roger Genébrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Handwritten signatures in blue ink, including names like Chabrat, Justaume, Degoux, Blot, and others.

Séance du 16 Juin 1950

Le douze juin mil neuf cent cinquante, convocation du Conseil municipal à la Mairie pour le treize juin mil neuf cent cinquante à 21 heures d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire


Séance du 16 Juin 1950

Le treize juin mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents : M. M. Barre, Maire, Degoux, Guillemard, Chaffin, Joins, Lambertie, Davory, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Kéler, Mme Lemaire, Foisy, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasseray, Krantz.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Krantz, lequel donne lecture du verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la mission des finances.

Considérant que les crédits ont été prévus au budget primitif pour le reclassement du personnel titulaire, le Conseil vote les échelles de traitement suivantes :

1^{re} avec effet du 1^{er} Janvier 1950

Grade	9 ^o cl	8 ^o cl	7 ^o cl	6 ^o cl	5 ^o cl	4 ^o cl	3 ^o cl	2 ^o cl
secrétaire			242.000	250.000	321.000	352.000	404.000	445.000
commis	147.000	166.000	183.000	200.000	218.000	235.000	253.000	266.000
apprentis			137.000	148.000	160.000	171.000	181.000	190.000
concierge, balayeur gardiennage du cimetière			123.000	129.000	136.000	143.000	151.000	157.000
fossoyeur			148.000	162.000	176.000	187.000	199.000	210.000
chef cantonnier			172.000	183.000	195.000	208.000	219.000	232.000
cantonnier			137.000	147.000	156.000	166.000	175.000	184.000
f. de service			115.000	121.000	128.000	135.000	143.000	149.000
conducteur camion			167.000	179.000	191.000	203.000	217.000	228.000
infirmière diplômée					206.000	228.000	251.000	274.000

2^o à partir du 1^{er} Juillet 1950

secrétaire			250.000	295.000	343.000	390.000	439.000	486.000
commis	151.000	172.000	191.000	211.000	231.000	250.000	270.000	284.000
apprentis			143.000	155.000	167.000	179.000	189.000	200.000
concierge, balayeur gardiennage du cimetière			125.000	132.000	140.000	148.000	146.000	164.000
fossoyeur			155.000	170.000	184.000	197.000	210.000	223.000
chef cantonnier			178.000	191.000	204.000	218.000	232.000	245.000
cantonnier			143.000	155.000	165.000	176.000	187.000	197.000
f. de service			115.000	122.000	130.000	138.000	147.000	155.000
conducteur camion			172.000	187.000	201.000	215.000	230.000	243.000
infirmière diplômée					221.000	246.000	271.000	297.000

Echelle des traitements
 du personnel titulaire

Envoyé le 17 Juin 1950
 Reçu le 20 Juin 1950

déance du 16 Juin 1950

traitements du personnel
auxiliaire

Le conseil vote les échelles de traitement suivantes pour le personnel auxi-
liaire

		salaires 1949 - 1.1.50. 1.7.50		
auxiliaires de bureau -	8° échelon	182.000	188.000	194.000
	7° "	170.000	178.000	184.000
	6° "	162.500	168.000	174.000
	5° "	154.500	159.000	164.000
	4° "	146.500	150.000	154.000
	3° "	138.500	142.000	145.000
	2° "	130.500	133.000	135.000
	1° "	121.000	124.000	126.000

Auxiliaires de service -

	8° échelon	155.000	160.000	165.000
	7° "	147.000	152.000	158.000
	6° "	142.000	146.000	151.000
	5° "	137.000	140.000	143.000
	4° "	131.500	134.000	136.000
	3° "	126.000	127.000	129.000
	2° "	120.500	121.000	122.000
	1° "	114.500	115.000	115.000

Envoyé le 17 Juin 1950
Reçu le 20 Juin 1950

Recrutement du personnel

M. le rapporteur donne lecture de la circulaire préfectorale du 1-4-50 indiquant les conditions à apporter au statut du personnel pour le recrutement de certains agents qui bénéficient dans leur classement judiciaire d'une certaine augmentation à compter du 1° Janvier 1949.

Le conseil décide les modifications suivantes à la délibération du 4/2/49 approuvée le 11-2-49 -

A - Secrétaire Général.

La commune n'ayant pas de cadre de rédacteur, nul ne peut être nommé secrétaire de Maire, s'il n'est titulaire de l'un des diplômes : baccalauréat de l'enseignement secondaire, brevet supérieur de l'enseignement primaire, diplôme de l'École Nationale d'administration municipale de l'université de Paris.

Cependant les commis comptant au moins trois ans de services en cette qualité dans l'administration communale pourront être dispensés de la présentation de l'un de ces diplômes.

Les candidats devront en outre, avoir satisfait aux épreuves d'un concours dont le programme sera fixé par instruction du Ministère de l'Intérieur.

Cependant, pourront être dispensés de remplir ces conditions, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen d'aptitude aux fonctions de secrétaire de Maire dans les communes de moins de 10.000 habitants.

B - Commis (sans changement)

C - Services divers (sans changement)

Dispositions transitoires : Les agents en fonctions au 24-11-1948 pourront bé-

Envoyé le 17 Juin 1950
Reçu le 20 Juin 1950

néficer au cours de leur carrière, des indices réglementaires affectés aux emplois dans lesquels ils auront été reclassés ou promus, même s'ils ont été recrutés ou promus, même s'ils ont été recrutés selon des règles différentes.

Cependant l'accès des commis au grade de rédacteur, des sténographes, dactylographes et employés de bureau au grade de commis sera à la réglementation prévue à l'annexe II de l'arrêté du 19 novembre 1949.

Demandes de subventions

L'Amicale scolaire d'Orsay, sollicite une subvention pour le festival de musique qu'elle a organisé le 28 Mai. La commission des finances a proposé 3.000 frs, considérant qu'une subvention de fonctionnement a déjà été allouée à cette société. Le Conseil après en avoir délibéré vote une subvention de 5.000 frs, par 10 voix contre 6 qui sont pour 3.000 frs seulement et 3 abstentions.

Le Conseil vote une subvention de 1.000⁵ à la délégation cantonale par 15 voix contre 4 qui désirent une somme supérieure.

Mme Lapetouille a sollicité une subvention pour offrir un souvenir à Mme Carlu, femme de service à l'école maternelle, qui prend sa retraite après 34 ans de services. La commission des finances a proposé 1.000⁵. A la demande de M. le Maire, le Conseil vote une subvention de 1.000⁵ par 16 voix contre 3.

Le Conseil vote une subvention de 500 frs à la Fondation Fernand d'assistance aux aveugles civils.

Ajourné jusqu'au budget de 1951, une demande de la Société Communale Libre du Guichet, nouvellement fondée.

Rejettes les demandes suivantes: Union des Aveugles de guerre, qui ressort du Ministère des anciens combattants. Combis d'entraide aux familles marins-pêcheurs périés en mer, qui ressort du Ministère de la Marine.

Ces subventions seront inscrites au budget supplémentaire.

M. le rapporteur donne lecture de deux demandes de subvention pour extension des canalisations d'eau dans des voies communales: 1° de M. Guesde et Melle Nicolas, Rue de Bellevue au Guichet, 2° de M. Bourseronde Chemin de l'Abreuvoir, 2 rue Charles de Gaulle.

Le Conseil adopte le principe d'une subvention de 10% sur le montant des travaux dans les voies communales et vote les subventions suivantes:

- M. Guesde et Melle Nicolas : 7.000
- M. Bourseronde : 5.000

Les crédits seront prévus au budget supplémentaire.

M. le rapporteur donne lecture de deux demandes d'autorisation de ramassage des ferrailles au dépoton:

- 1° de M. Braut, 3 rue Maurice Ravel à Villefontaine
- 2° de M. Louis Jean, 288 avenue de l'Armée Leclerc à Saint-Jean

Org. Le Conseil décide d'accorder l'autorisation moyennant le versement d'une somme de 100.000 frs.

Extension des Canalisations d'eau

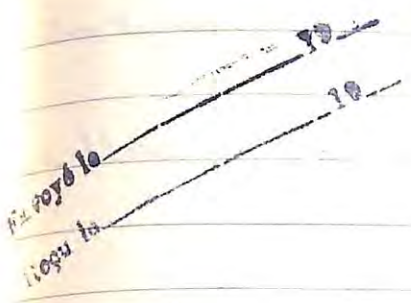
Envoyé le 17 Juin 1950
Reçu le 21 Juin 1950

Usage du dépoton

Envoyé le 17 Juin 1950
Reçu le 19 Juin 1950

Envoyé le
Reçu le

Aliénation de terrain



redevance de 2.000^f chacun pour 1950.

M. le rapporteur donne lecture de deux demandes d'aliénation de terrain :

1° de M. Robin, 4 rue Mademoiselle, qui désire acquérir un pan-coupé devant sa propriété, à l'angle de la rue Mademoiselle et de la rue du Val d'Orsay et dans lequel se trouve un puits déjà fait.

Le Conseil accepte moyennant le prix de 2.500 fs.

2° de M. Hubert, 80 rue Aristide Briand, qui désire acquérir un pan-coupé au droit de sa propriété, ce qui en faciliterait l'accès.

Le Conseil, considérant que ce terrain n'est d'aucune utilité pour la commune, accepte, moyennant le prix de 4.000 fs.

Ces ventes auront lieu dans la forme administrative. Les frais d'enregistrement d'acte et de bornage seront à la charge des propriétaires acquéreurs.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec M. Mauri, entrepreneur de maçonnerie adjudicataire des travaux d'entretien pour la construction d'un abri au cimetière, moyennant le prix approximatif de 190.000 fs avec un rabais de 20%.

Le Conseil accepte la proposition des Compagnies d'assurance incendie, pour un sinistre à l'école maternelle, moyennant une indemnité de 14.342 fr et charge M. le Maire de se mettre en rapport avec M. Baudouin, agent d'assurances pour la réévaluation des estimations de la police incendie.

Le Conseil décide de faire un appel d'offres pour la fourniture de charbon de l'hiver 1950-1951, au rabais, sur soumissions cachetées, pour 30 tonnes d'anthracite, 2 tonnes de haulte et 1 tonne de flambeau.

Le conseil décide de faire un appel d'offres pour les fournitures scolaires de l'année 1950-51 et autorise M. le Maire à traiter avec les fournisseurs faisant les meilleures conditions.

Le conseil approuve pour complément d'information la demande de Mlle Labouraud directrice de l'école des filles, pour une réverbération communale à l'occasion de la fête intercantonale des écoles publiques.

Le conseil vote la garantie communale pour un emprunt de six millions à contracter par la Commission administrative de l'Hôpital d'Orsay pour aménagement du service de maternité et vote une imposition extraordinaire de 35 f centimes pour une annuité de 45 f 079 frs. Cette imposition ne sera mise en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'établissement hospitalier.

M. le Maire expose au conseil que l'immeuble 56 rue de Paris, dit "La Galotterie" abritant 7 familles, est dans un état de vétusté qui menace de causer des accidents et qu'il ne peut être évacué, vu l'impossibilité de reloger les locataires.

M. le Maire a pris un arrêté de péril le 3.12.49, et une expertise a été faite sur ordonnance du Juge de Paix par M. Duplant, architecte à Palaiseau.

Les propriétaires, M. Louis Marcel, 137 rue de Bâle à Strasbourg et M. Louis Albert, 136 avenue Roger Salengro à Mulhouse, héritiers de Mme Marthe Heublein refusent catégoriquement d'entreprendre les travaux de refecton

Abri du cimetière

Envoyé le 17. 6 1950
Reçu le 21. 6 1950

Assurance Incendie

Fournitures de charbon

1950 1951
Envoyé le 17. 6 1950

Fournitures scolaires

Envoyé le 17. 6 1950
Reçu le 21. 6 1950

Fête de Gymnastique inter-communale

Garantie communale

Envoyé le 17. 6 1950
Reçu le 21. 6 1950

Affaire de la Galotterie

Envoyé le 17. 6 1950
Reçu le 21. 6 1950

Séance du 16 juin 1950

indispensables.

M. le Maire a demandé à M. Colin, un devis pour l'étalement du bâtiment qui s'élève à 44.780 frs.

Le Conseil décide de procéder d'office aux mesures d'étalement indispensables aux frais de la commune, à charge d'en poursuivre le remboursement au propriétaire.

Le Conseil accepte le programme des travaux de voirie 1950, et admet la commission des travaux, savoir :

- Goudronnages rue St. Jean de Beuregard, avenue du
- M. Loffre, rue René Paillob
- travaux rue des Sablons (sauf imprévu)
- avenue du Parc de la Facaterie
- Rue Terrier
- avenue des Bois
- avenue Saint Laurent
- Rue de la dimanche
- place du Général Leclerc
- allée des tilleuls

700
135
84
650
80
1.340
765
890
1.700
6.340

Le conseil est d'accord pour que l'allée des tilleuls soit faite en dam de route, jusqu'à la rue de l'Yvette, de même que la place du Général Leclerc et pour la suppression des trottoirs, le long des écoles.

M. le Maire indique les autres travaux envisagés par la commission dans le cadre du budget supplémentaire :

Mur de soutènement rue du Buisson - Captage des eaux du chemin Gouthière, et de la rue de Bellevue au Guichet, refaitement de la Prairie des Fleurs. Curage du petit lac du Parc d'Orléans.

Le conseil renvoie à la commission des travaux l'étude de déplacement d'une cloison à l'école Maternelle, et aux commissions des Travaux Sports et de l'hygiène, l'étude de la construction d'une fosse au stade.

Travaux à l'école Maternelle et au stade

Crèche

M. le Maire dépose sur le bureau, un dossier de transformation de crèche demandée par le médecin départemental de la Santé publique. Le Conseil est d'accord pour la première partie des travaux, aménagement de la cuisine, lingerie, réserve, W.C., vestiaire, bains, salle d'isolement, mais non pour le cabinet médical, qui doit trop la surface du dortoir. La salle de jeux serait déplacée de la salle de repos et du dortoir, par une cloison légère.

Révision du Cadastre

M. le Maire rend compte de la visite de M. Lens, inspecteur principal cadastre, qui a constaté que les documents cadastraux de la commune devenaient inutilisables, vu leur ancienneté.

Le Conseil demande l'application de la loi du 16 avril

Envoyé le _____

Reçu le _____

tendant à faire procéder à la mise à jour des documents cadastraux en attendant la refecton totale du cadastre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Charles, en date du 9 Mai; sollicitant l'autorisation d'ériger un Monument à la Mémoire du Général Leclerc, sur la place qui porte déjà son nom. Ce monument serait placé en face de la Mairie, il aurait 2 m de base et 4 m de haut. La dépense serait de 850.000 - couverte par souscription publique organisée par un Comité.

M. le R. Laurat soutient la proposition de M. Charles dans la mesure où elle ne représentera pas un financement particulier et obligatoire du Conseil Municipal. Il est d'avis que la Libération très proche pour nous doit rester dans la mémoire de nos enfants et que notre ville qui est le centre géographique de la Vallée de Chevreuse se doit d'honorer la Mémoire du Général Leclerc qui cadra admirablement avec ce que la France peut compter de noble et de généreux -

Le Conseil renvoie cette question à la commission des travaux.

Le Conseil donne un avis favorable au rattachement de la commune à la vi conscription territoriale N° 3 des services de distribution d'électricité et de Gaz

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Chabrat relative à la construc - tion de la piscine et qui propose d'abandonner son option, moyennant l'achat par la commune d'un terrain de son terrain, pour le prix de 1.800.000 fr ou l'expropriation au profit de la commune.

Le conseil décide de maintenir sa délibération précédente concernant cette affaire et de poursuivre la procédure d'expropriation telle qu'elle a été déjà envisagée.

M. Barbier expose que les jeunes filles qui fréquentent l'école d'Orsay, ouvrent les portières du métro, avant la station et descendent en marche, ce qui risque de causer de pénibles accidents.

Le Conseil est d'avis de demander à la directrice de recommander la prudence aux élèves, en leur rappelant les règlements de la circulation dans le métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40 -

~~G. Besson~~ ~~Guillaume~~ ~~Allegory~~ ~~Stallé~~
~~M. Vincent~~
~~Barbier~~ ~~M. Barbier~~ ~~Phenouin~~
~~Leclercq~~
~~Barbier~~ ~~Stallé~~
~~Chabrat~~ ~~M. G. G. G.~~
~~Barbier~~ ~~Stallé~~

Du vingt six juin mil neuf cent cinquante, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay pour le Vendredi 1: Juillet 1950, à l'effet d'y débiter sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
Stallé

Monument au Général
Leclerc

Electricité et Gaz de
France
Lettre Chabrat

Envoyé le 10
Reçu le 10

Trafic S. N. C. F.

Séance du 30 Juin 1950

Le Vendredi trente juin mil neuf cent cinquante, à vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents = M. M. Barre, Maire, Degaux, Guillemont, Chaffaut, Lambertie, Davouy, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Mme Lemoine, Foisy, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasterauf.
Absent : M. Reant.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Vincent, lequel donne lecture du verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 1949

Le conseil approuve le compte de gestion présenté par le receveur municipal pour l'année 1949, donnant les résultats suivants :

Recettes	27.654.701 -
Dépenses	<u>22.974.871</u>
Excédent de recettes 1949	4.679.830
" 1948	<u>1.288.196</u>
Total	5.968.026

Compte administratif 1949

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guaydier, l'un de ses membres, désigne conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 18 avril 1884,

vu les articles 11 et 151 de ladite loi,

Est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. Barre, Maire pour l'exercice 1949 et donnant les résultats suivants :

Recettes	28.942.897
Dépenses	<u>22.974.871</u>
Excédent de recettes	5.968.026

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la commission des finances.

Rappels traitements 1949

M. le rapporteur expose que par suite des modifications apportées dans les conditions de recrutement de certains agents par délibération du 16/6/50, prise le 20/6/50, il y a lieu de modifier les échelles de traitements de ces agents à compter du 1-1-1949. Soit

Secrétaires de Mairie

Classe	Barème établis par le C.M.		Barèmes établis par le Ministère	
	par le C.M.	par le Ministère	par le C.M.	par le Ministère
9 ^o d			142.500	143.000
8 ^o "			160.000	171.000
7 ^o "	234.000	234.000	175.000	186.000
6 ^o "	265.000	265.000	189.000	200.000
5 ^o "	300.000	299.000	204.500	212.000
4 ^o "	334.000	344.000	219.500	223.000
3 ^o "	370.000	370.000	235.000	235.000
2 ^o "	399.000	404.000	248.000	248.000
1 ^o "	432.000	441.000	266.000	266.000

5.968.026
 1.288.196
 7.256.222

Séance du 30 Juin 1950

subventions diverses
Envoyé le 3.6.50 1050
Reçu le 6.6.50 1050

Le crédit nécessaire au paiement des rappels sera inscrit au budget supplémentaire.
Le conseil vote les subventions suivantes :

- 1^o au syndicat d'initiative 10.000
- 2^o Comité pour la lutte contre le cancer 4.000
- 3^o coopérative scolaire pour fête intercantonale de Gymnastique 4.300

Travaux de voirie 1950

Le conseil établit définitivement le programme des travaux de voirie pour 1950 et autorise M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs dans les meilleures conditions, la surveillance sera faite par l'Ingénieur Vernal :

- goudronnages rue St Jean de Beauregard, avenue du M. Loffre 700.000
- Rue René Paillole 555.000
- Travaux rue des Sablons 55.000
- Avenue du Parc de la Pacaterie 31.000
- Rue Verrier 650.000
- Avenue des Bois 80.000
- Avenue St Laurent 1.340.000
- Rue de la dimanche 765.000
- Place du Général Lelerc 890.000
- Allée des Celliers 1.700.000

Travaux divers

- Le conseil décide de compléter le programme des travaux de 1950 par les suivants :
- Reparation du mur de soutènement rue du Buisson 140.000
 - Captage des eaux du chemin de la Gauthière 115.000
 - 1^o Rue de Bellevue 100.000
 - Refaïtorement du mur de la Prairie des Isles 100.000
 - Curage du petit lac du Parc d'Orsay 350.000

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs faisant les meilleures conditions, les crédits étant prévus au budget supplémentaire.

Distribution des prix

Le conseil ratifie l'augmentation du crédit pour achat de livres de prix par 14 voix contre 4, qui estiment que les 2/3 seulement des élèves doivent être récompensés. La majorité est d'avis que tous les élèves des écoles primaires doivent recevoir un prix, les meilleurs ayant les plus beaux, mais M. De gourg demande que certains mauvais élèves notoires soient tout de même exclus de la distribution des prix.

Frais de fonctions des ad-

joint
Envoyé le 3.7.50 1050
Reçu le 29.7.50 1050

Le conseil vote par 17 voix contre 1, une indemnité de fonctions à M. Chaffrot, 3^o adjoint, de 35.000^{fr} par an, avec effet du 1^o avril 1950. Un crédit sera prévu au budget supplémentaire.

M. Guaydier sollicite l'inscription d'un crédit pour l'amélioration progressive de la voirie dans les habitations défectueuses. A l'absence de l'architecte, le conseil est d'avis que cette question dépend du Ministère de l'Intérieur et du département.

Budget additionnel 1950

Le conseil vote à l'unanimité les crédits suivants pour le budget additionnel de 1950 :

Séance du 30 juin 1950

Recettes	5.968.026
Excédent de l'exercice 1949	500
restes à recouvrer : loyer propriétaire	152.400
chômage 1948	41.068
avance Electricité de France 1949	77.399
taxe sur l'électricité	516.524
chômage 1949	230.000
subvention pour usine élévatoire	257.400
subvention pour travaux de voirie	211.920
do pour entretien	24.500
do pour école maternelle	500
do do do	500
taxe sur le gaz 1949	517.643
legs l'abbé	40.000
subvention rationnement 1949	55.505
fonds communs des C.V.O.	433.000
travaux de réarrangement des C.V.O.	80.000
remboursement des travaux d'étalement	455.000
subvention pour travaux de l'école	500.000
subventions pour élections diverses	5.000
total des recettes	16.437.513

DEPENSES

travaux sur C.V.O 1949	150.689
entretien 1948	348.838
assurance accident du travail 1949	13.624
lois de statut en spéciale	700
impôts sur le revenu et le logement	11.659
emprunt pour les travaux	70.231
emploi des subventions	473.000
travaux d'entretien	25.326
travaux de voirie 1949	37.000
travaux de voirie 1949	4.508
travaux de voirie 1949	1.500
travaux de voirie 1949	41.773
remboursement subvention crédit foncier	230.000
travaux de voirie	500
travaux de voirie	1.200
travaux à l'école maternelle	440.000
" étalement 50 rue de Paris	45.000
travaux de voirie	1.200.000
do travaux d'entretien	205.000
emploi du legs l'abbé	40.000
travaux de voirie des rôles	5.683
subvention de l'U.S.O. pour festival	5.000
do Union Sportive Téléph. canton.	1.000
do Association des Carlu	3.000
do Association des Guesde	1.000
do do Association des Garseronde	5.000
do Association Francis Daniel	500
do Syndicat d'Initiative	10.000
do lutte contre le cancer	4.000
do colonies de vacances	10.000
do fête d. gymnastique intercanton.	4.300
compréments de crédit :	
frais assiette taxes communales	100.000
matériel incendie	150.000
équipement des pompiers	30.000
entretien des rues	5.465.000
personnel et logement des orfèvres	30.000
frais matériel automobile	50.000
fournitures scolaires	35.000
achat de livres de prix	10.000
entretien des C.V.O	495.668
personnel des C.V.O	47.000
entretien du terrain de jeux	200.000
frais fonctions des adjoints	30.000
plantation d'arbres	100.000
depenses imprévues	31.314
emploi des subventions pour élections	5.000
diverses	
total des dépenses	10.437.513

Secours aux veuves des sapeurs pompiers

Payé le 3.7.50
 Reçu le 6.7.50

Le Conseil décide d'allouer les secours suivants, aux veuves des sapeurs pompiers, à compter du 1^{er} trimestre 1950, sur des crédits prévus au budget :